

Image not found or type unknown



Renseignement sur interdiction au territoire Français

Par **nabilnabil**, le **22/04/2016 à 10:12**

Bjr,

petit renseignement, suite a une décision de la cour d'appel de Douai du 15 avril 2015, j ai eu une interdiction sur le territoire Français pendant 5 ans pour motif d'avoir contracter un mariage pour obtention d'un titre de séjour. A l'heure actuelle, je suis marié avec une Française et j'ai le livret famille Français ainsi que l'acte de mariage, je voudrais savoir comment je peut faire pour faire enlever cet interdiction